

Termes et conditions

Le demandeur de s'inscrire en tant qu'abonné du système lyacuPay doit lire et accepter avant de soumettre sa candidature à la direction de LFS Group Ltd ;

Le demandeur doit disposer des pièces jointes suivantes pour que sa demande soit acceptée en tant que demandeur d'inscription en tant qu'abonné ;

Entreprise/Institut ou Entreprise élargie

1. Le Formulaire d'Inscription de l'Abonné dûment complété est au format PDF.
2. Certificat d'enregistrement d'entreprise délivré par le Rwanda Development Broad (RDB) ou l'Agence rwandaise des coopératives (RCA).
3. Copie de la carte d'identité du représentant de l'entreprise ou du demandeur.

Personnel / Individuel

4. Le Formulaire d'Inscription de l'Abonné dûment complété est au format PDF.
5. Copie de la carte d'identité du demandeur pour s'inscrire comme abonné
6. Lorsque le demandeur est approuvé, il paie immédiatement la première cotisation, et chaque fois que la date de paiement de la cotisation arrive, il doit payer immédiatement.
7. L'abonné dispose d'un compte dans le Système de Gestion Electronique des Factures Prépayées (EIPMS) pour pouvoir gérer l'abonnement des factures.
8. Si l'abonné n'utilise plus le compte lyacu Pay ou doit annuler l'abonnement, écrivez à la direction de LFS Group Ltd pour en demander une copie.
9. La société est responsable de la gestion de la sécurité du système et de l'argent de l'abonné tant que son abonnement est actif. Au bout de cinq (5) jours, son compte et son abonnement sont clôturés.
10. Paiement d'une facture d'abonnement en souffrance. Le paiement de la souscription en retard est soumis à une pénalité égale à 3,5 fois le nombre de jours de retard de la souscription.

11. Si vous rencontrez un problème avec la sécurité de votre compte, ou un manque de fonds, vous êtes prié d'en informer la direction de la société dans un délai d'une heure.
12. En vous abonnant au système IYACU PAY, vous acceptez de respecter tous les termes et conditions décrits dans les présentes.
13. Le système IYACU PAY est exploité par Luminary Finance Services Group Ltd, alimenté par Loyar Technology and Government Services Ltd.
14. Les abonnés doivent avoir l'âge légal et la capacité de conclure des contrats contraignants dans leur juridiction respective.
15. L'abonné s'engage à fournir des informations personnelles exactes et à jour lors du processus d'inscription.
16. Les abonnés sont responsables du maintien de la confidentialité de leurs identifiants de compte et ne doivent pas les partager avec des tiers.
17. Luminary Finance Services Group Ltd se réserve le droit de suspendre ou de résilier tout compte jugé en violation de ces termes et conditions.
18. L'abonné reconnaît que le système IYACU PAY peut être soumis à des temps d'arrêt occasionnels pour des raisons de maintenance ou de problèmes techniques.
19. Luminary Finance Services Group Ltd ne sera pas responsable de toute perte ou dommage encouru à la suite d'un temps d'arrêt du système.
20. Les abonnés doivent utiliser le système IYACU PAY conformément à toutes les lois et réglementations applicables.
21. L'abonné s'engage à ne se livrer à aucune activité frauduleuse ou illégale lors de l'utilisation du système IYACU PAY.
22. Luminary Finance Services Group Ltd se réserve le droit de vérifier l'identité des abonnés et peut demander des documents supplémentaires à cette fin.

23. Les abonnés peuvent être tenus de se soumettre à un processus Know Your Customer (KYC) dans le cadre du processus d'inscription.
24. L'abonné accepte de recevoir des communications de Luminary Finance Services Group Ltd concernant les mises à jour du compte, les promotions et autres informations pertinentes.
25. Les abonnés peuvent refuser de recevoir des communications promotionnelles en ajustant les paramètres de leur compte.
26. L'abonné reconnaît que les transactions effectuées via le système IYACU PAY sont irréversibles une fois initiées.
27. Luminary Finance Services Group Ltd se réserve le droit d'imposer des limites de transactions sur les comptes des abonnés.
28. Les abonnés peuvent être tenus de payer des frais pour certaines transactions effectuées via le système IYACU PAY.
29. Luminary Finance Services Group Ltd peut modifier les barèmes de frais de temps à autre et informera les abonnés de tout changement.
30. L'abonné s'engage à indemniser et à dégager Luminary Finance Services Group Ltd de toute réclamation ou responsabilité découlant de son utilisation du système IYACU PAY.
31. Luminary Finance Services Group Ltd peut suspendre ou résilier le compte d'un abonné si une activité frauduleuse est suspectée.
32. Les abonnés doivent signaler immédiatement toute transaction non autorisée ou activité suspecte sur leur compte à Luminary Finance Services Group Ltd.
33. L'abonné s'engage à ne pas utiliser le système IYACU PAY à des fins illégales, y compris, mais sans s'y limiter, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

34. Luminary Finance Services Group Ltd se réserve le droit de coopérer avec les autorités chargées de l'application de la loi pour enquêter sur toute activité illégale présumée menée via le système IYACU PAY.
35. Les abonnés doivent s'assurer qu'ils disposent de fonds suffisants sur leur compte pour couvrir toute transaction initiée via le système IYACU PAY.
36. Luminary Finance Services Group Ltd ne sera pas responsable des frais de découvert ou de fonds insuffisants encourus par le souscripteur.
37. L'abonné s'engage à ne pas utiliser le système IYACU PAY pour envoyer des messages non sollicités ou spam à d'autres utilisateurs.
38. Luminary Finance Services Group Ltd peut surveiller l'activité des abonnés sur le système IYACU PAY à des fins de sécurité et de conformité.
39. Les abonnés ne doivent pas tenter de faire de l'ingénierie inverse, de décompiler ou de désassembler tout logiciel utilisé en relation avec le système IYACU PAY.
40. Luminary Finance Services Group Ltd se réserve le droit de modifier, suspendre ou interrompre le système IYACU PAY à tout moment sans préavis.
41. Les souscripteurs peuvent être tenus de fournir des documents ou des informations supplémentaires pour vérifier la légitimité de certaines transactions.
42. Luminary Finance Services Group Ltd peut refuser de traiter toute transaction qu'elle estime être en violation des présentes conditions générales.
43. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions pour le compte de tiers sans autorisation appropriée.
44. Luminary Finance Services Group Ltd peut imposer des restrictions géographiques sur certaines transactions effectuées via le système IYACU PAY.

45. L'abonné s'engage à ne pas utiliser le système IYACU PAY pour acheter ou vendre des biens ou services illégaux ou interdits.
46. Luminary Finance Services Group Ltd se réserve le droit de geler ou de suspendre les fonds sur le compte d'un abonné si une activité suspecte est détectée.
47. Les abonnés doivent informer immédiatement Luminary Finance Services Group Ltd s'ils pensent que leur compte a été compromis ou accessible sans autorisation.
48. L'abonné s'engage à ne pas utiliser de moyens automatisés, y compris des robots ou des scripts, pour accéder ou utiliser le système IYACU PAY.
49. Luminary Finance Services Group Ltd peut exiger que les abonnés se soumettent à des procédures de vérification d'identité supplémentaires pour les transactions à haut risque.
50. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour se livrer à une activité susceptible de nuire à la réputation ou à la bonne volonté de Luminary Finance Services Group Ltd.
51. Luminary Finance Services Group Ltd peut fournir des services tiers ou des liens vers des sites Web tiers via le système IYACU PAY, mais n'est pas responsable du contenu ou des actions de tiers.
52. Les abonnés doivent se conformer à toutes les instructions et directives fournies par Luminary Finance Services Group Ltd concernant l'utilisation
53. Luminary Finance Services Group Ltd se réserve le droit de demander des documents ou des informations supplémentaires pour vérifier la source des fonds utilisés dans les transactions effectuées via le système IYACU PAY.
54. Les abonnés ne doivent se livrer à aucune activité susceptible de perturber le fonctionnement normal du système IYACU PAY, y compris, mais sans s'y limiter, les attaques par déni de service distribué (DDoS).

55. Luminary Finance Services Group Ltd peut exiger des abonnés qu'ils fournissent une preuve de propriété ou d'autorisation pour tout fonds ou actif détenu sur leur compte.
56. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions impliquant des fonds volés ou frauduleux.
57. Luminary Finance Services Group Ltd peut suspendre ou résilier le compte d'un abonné s'il soupçonne que l'abonné s'est livré à toute forme de blanchiment d'argent ou à d'autres délits financiers.
58. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions impliquant des biens ou des services contrefaits ou non autorisés.
59. Luminary Finance Services Group Ltd peut exiger que les souscripteurs se soumettent à des procédures de diligence raisonnable renforcées pour les transactions dépassant certains seuils.
60. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions qui violent les sanctions ou les lois sur le contrôle des exportations imposées par les autorités compétentes.
61. Luminary Finance Services Group Ltd se réserve le droit de retenir ou de retarder le traitement des transactions s'il soupçonne que la transaction peut être frauduleuse ou illégale.
62. Les abonnés doivent signaler rapidement toute violation de sécurité suspectée ou tout accès non autorisé à leur compte à Luminary Finance Services Group Ltd.
63. Luminary Finance Services Group Ltd peut exiger des souscripteurs qu'ils fournissent des documents ou des informations supplémentaires pour vérifier la propriété effective des fonds ou des actifs détenus sur leur compte.

64. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions impliquant des mineurs ou des personnes qui ne sont pas légalement autorisées à conclure des contrats.
65. Luminary Finance Services Group Ltd peut partager les informations des abonnés avec les autorités chargées de l'application de la loi ou les agences de réglementation si la loi l'exige ou dans le cadre d'une enquête sur une activité illégale présumée.
66. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions impliquant des drogues illégales, des armes ou d'autres articles interdits.
67. Luminary Finance Services Group Ltd se réserve le droit de surveiller les transactions des abonnés et l'activité du compte pour vérifier le respect de ces termes et conditions.
68. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour se livrer à toute forme de manipulation de marché ou de délit d'initié.
69. Luminary Finance Services Group Ltd peut suspendre ou résilier le compte d'un abonné s'il détermine que l'abonné a violé l'un de ces termes et conditions.
70. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions impliquant des fonds ou des actifs obtenus par des moyens illégaux ou frauduleux.
71. Luminary Finance Services Group Ltd peut exiger des abonnés qu'ils fournissent la preuve de la légitimité de tout fonds ou actif déposé sur leur compte.
72. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions qui pourraient raisonnablement être considérées comme facilitant l'évasion fiscale ou d'autres délits financiers.
73. Luminary Finance Services Group Ltd se réserve le droit d'examiner et de vérifier les transactions des abonnés et l'activité du compte pour vérifier leur conformité aux lois et réglementations applicables.

74. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions impliquant des personnes politiquement exposées (PPE) sans diligence raisonnable et autorisation.
75. Luminary Finance Services Group Ltd peut suspendre ou résilier le compte d'un abonné s'il soupçonne que l'abonné a fourni des informations fausses ou trompeuses au cours du processus d'inscription.
76. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions qui violent les droits de propriété intellectuelle d'autrui.
77. Luminary Finance Services Group Ltd peut exiger que les abonnés fournissent une preuve d'identité et d'adresse à des fins de vérification.
78. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions impliquant des jeux de hasard ou d'autres formes de jeux en ligne qui sont illégales dans leur juridiction.
79. Luminary Finance Services Group Ltd peut suspendre ou résilier le compte d'un abonné s'il soupçonne que l'abonné s'est livré à toute forme d'usurpation d'identité ou de fraude.
80. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions impliquant toute forme de discours de haine, de harcèlement ou de discrimination.
81. Luminary Finance Services Group Ltd peut suspendre ou résilier le compte d'un abonné s'il soupçonne que l'abonné a violé les lois ou réglementations applicables.
82. Les abonnés ne doivent pas utiliser le système IYACU PAY pour effectuer des transactions impliquant le produit d'une activité illégale, y compris, mais sans s'y limiter, le trafic de drogue, le terrorisme ou la traite des êtres humains.
83. Ces conditions générales supplémentaires clarifient davantage les obligations et responsabilités des abonnés au système IYACU PAY, contribuant ainsi à garantir l'intégrité et la sécurité de la plateforme pour tous les utilisateurs.